

telle que le biculturalisme puisse exister. Une personne appartient à une culture ou n'y appartient pas; elle ne peut appartenir à deux cultures. La question du talent pour les langues est autre chose.

Je prétends que le dernier rapport de la Commission, où il est question de l'enseignement, empiète sur les droits constitutionnels des provinces. A mon sens, c'est mal dépenser l'argent des contribuables que de payer une commission royale qui ne fait que présenter des propositions à propos de ce que les provinces devraient faire dans un domaine où la constitution leur donne pleins droits, c'est-à-dire l'enseignement. Ces droits de juridiction sont défendus très vigoureusement par la province même qui semble s'intéresser le plus aux questions dont la Commission a été saisie. Si quiconque du gouvernement fédéral avisait le Québec d'entreprendre certaines choses en matière d'enseignement, les autorités québécoises réagiraient immédiatement, car la province de Québec s'offense de la moindre intrusion dans ce domaine. Malgré cela, nous avons dépensé des millions pour une commission royale dont les propositions empiètent sur l'enseignement, que la plupart des provinces gardent si jalousement.

Je m'épargnerai la peine de voter contre ce crédit lorsqu'il sera mis en discussion. J'ai lu il n'y a pas longtemps dans les journaux que cette commission royale ne cessait de réclamer de plus longs délais afin de poursuivre son étude. Ces délais lui ont apparemment été tous accordés jusqu'ici. Je pense, cependant, qu'il est temps de dire à la Commission: Rédigez votre rapport final; nous ne vous enverrons plus d'argent; six ou sept millions de dollars suffisent amplement pour l'étude dont vous avez été chargés. Puis, nous devrions en rester là car, à mon avis, au point où en sont les choses, nous sommes en train de remplir le tonneau des Danaïdes.

Je le répète, je ne voterai pas contre ce crédit car il comporte un certain nombre d'autres dépenses. Je tiens seulement à exprimer ma désapprobation à l'idée d'accorder plus d'argent encore à une commission royale qui n'a présenté jusqu'ici aucune proposition généralement acceptable sauf pour dire qu'elle conseillait un empiètement sur la juridiction provinciale en matière d'éducation.

Il est possible de contester la valeur des autres commissions royales, de se demander si elles produisent quelque chose de valable. Je dirai simplement que lorsque le gouvernement institue une commission royale d'enquête, il avoue tout d'abord son impuissance à régler un problème et, deuxièmement, l'insuffisance des vastes ressources de notre fon-

tion publique, laquelle, même avec tous ses hommes de science et tous ses spécialistes, ne peut fournir de solution. Il me semble que nous ne devrions pas perpétuer un régime en vertu duquel nous dépensons des millions de dollars pour nous assurer les services des meilleurs cerveaux disponibles au Canada, et allons ensuite leur déclarer, quand surgissent des problèmes épineux: «Nous ne vous estimons pas compétents pour les régler; nous allons former un autre groupe à la hauteur de la tâche». En général, l'argent que nous dépensons de la sorte est de l'argent perdu. Pourquoi ne pouvons-nous pas demander aux bons cerveaux dont nous disposons au sein de la fonction publique de trouver les solutions à nos problèmes, au lieu de créer des commissions royales d'enquête qui, en bien des cas, aboutissent à zéro et ne constituent qu'une source additionnelle de dépenses? Si le gouvernement désire sérieusement réduire les dépenses publiques, c'est là un domaine où, me semble-t-il, il pourrait user de sens commun et arrêter ce gaspillage de deniers publics.

L'hon. M. Hees: J'aurais quelques mots à dire au sujet des ministres qui ne sont pas à la Chambre au cours de la période des questions, pour répondre à l'opposition.

● (12.10 p.m.)

Nous savons tous que les questions posées au cours de cette période doivent être urgentes et d'importance nationale. Si vous consultez, monsieur l'Orateur, le calendrier des jours où les ministres devraient être à la Chambre pour répondre aux questions, vous constaterez que le troisième ministre dont le nom est sur la liste est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, titulaire du portefeuille sans doute le plus important de tous. Vous constaterez que la présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre n'est requise que le mardi, le mercredi et le jeudi. Il est donc absent le lundi et le vendredi. Les questions soulevées, qui relèvent de sa compétence, sont d'une grande importance au double point de vue national et international. Il s'agit de questions urgentes, qui exigent une réponse immédiate. Si une question se pose aujourd'hui, d'importance immédiate, comme elle doit l'être pour être acceptée par la présidence, et si elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il faudra attendre une réponse cinq jours, c'est-à-dire jusqu'à mardi prochain. Cela prouve l'absurdité de ce système, car mardi prochain, cette question sera devenue aussi périmée que le journal de la veille.